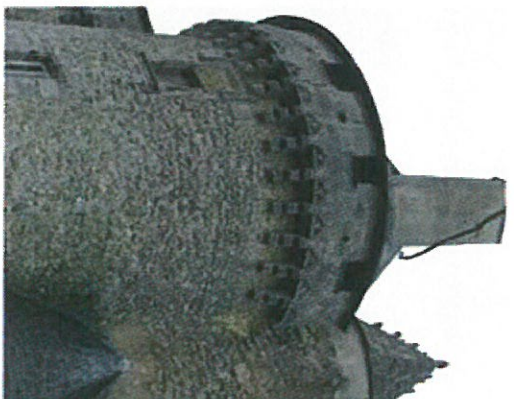


BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



Source : DR Sud Charente communauté de Communes



Sur les abords du Château de Barbezieux Saint Hilaire

(Classement par arrêté du 30 décembre 1913)

SOMMAIRE

Introduction	p.
1-Présentation du monument	p.
a) La ville de Barbezieux Saint Hilaire, contexte socio-économique	p.
b) Contexte historique	p.
c) Les monuments historiques de la ville	p.
2 –Le Château de Barbezieux - Monument Historique	p.
a) Situation du monument	p.
b) Note historique sommaire	p.
c) Effet juridique du monument historique	p.
d) Description du monument historique	p.
3 – Les abords du monument historique	p.
a) Relief	p.
b) Végétation, paysage et environnement	p.
c) Environnement bâti	p.
d) Cosensibilité	p.
e) Caractère des lieux	p.
4- Le projet urbain : le Plan Local d'Urbanisme	p.
5 – Carte des perspectives majeures des abords de l'église	p.
6 – Justification du Périmètre de Protection Modifié	p.
7 – Le périmètre de protection modifié	p.
Bibliographie	p.

Textes de référence sur la modification du périmètre de protection des immeubles classés ou inscrits

Le code du Patrimoine

Article L621-30-1

- Modifié par LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 240 - Abrogé par LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 106

« Est considéré, pour l'application du présent titre, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres.

…/…

Le périmètre prévu au premier alinéa peut être modifié par l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France après accord de la commune ou des communes intéressées et enquête publique, de façon à désigner des ensembles d'immeubles bâtis ou non qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité.

…/…

Lorsque la modification du périmètre est réalisée à l'occasion de l'élaboration, de la modification ou de la révision d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, elle est soumise à enquête publique par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, en même temps que le plan local d'urbanisme ou la carte communale. L'approbation du plan ou de la carte emporte modification du périmètre.

Le tracé du périmètre prévu par le présent article est annexé au plan local d'urbanisme dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme.

Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement du code de l'environnement. »

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), prévoit dans son article 40, la possibilité de modifier le périmètre de protection des monuments historiques. L'ordonnance du 8 septembre 2005 permet de réaliser cette procédure à tout moment et pour l'ensemble des communes. Les dispositions suivantes sont désormais insérées à l'article L.621-30-1 du code du patrimoine :

« Le périmètre prévu (rayon de 500m autour du monument historique) peut être modifié par l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France après accord de la commune ou des communes intéressées et enquête publique, de façon à désigner des ensembles d'immeubles bâtis ou non qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. »

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine fait état de l'inadéquation de certaines servitudes du monument historique (rayon de 500m) par rapport aux enjeux locaux. Ce nouvel instrument permet de réserver l'action de l'architecte des Bâtiments de France aux zones les plus sensibles, situées autour du monument protégé et en relation étroite avec celui-ci (visuelle, urbaine, historique)

1 – PRESENTATION DU MONUMENT

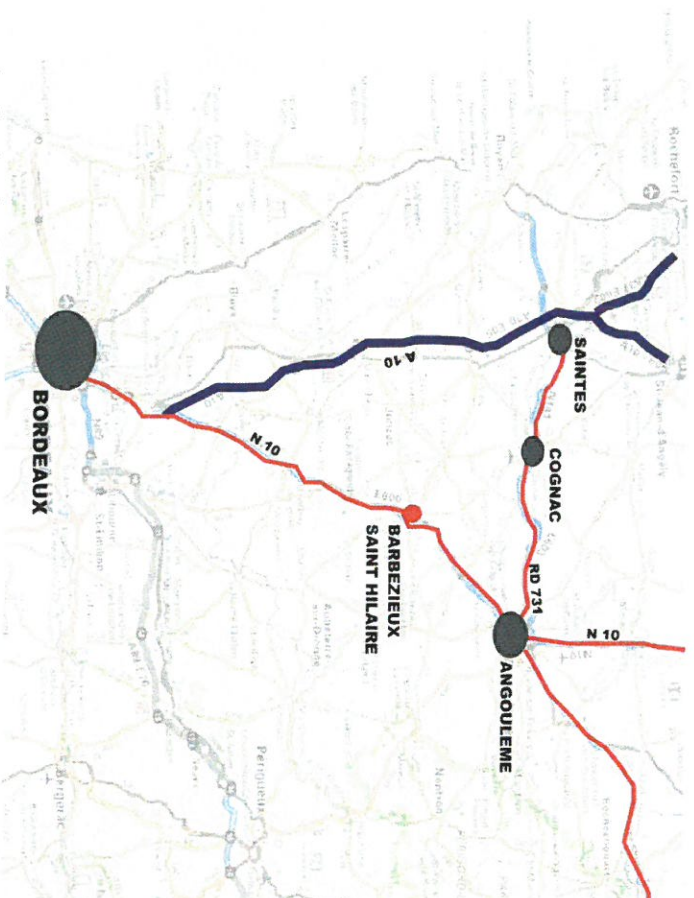
a) La ville de Barbezieux Saint-Hilaire, contexte socio-économique

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire est située dans le Sud-ouest du département de la Charente. Les principales villes les plus proches sont :

- o Cognac (33 km soit 36 mn),
- o Angoulême (34 km soit 40 mn),
- o Bordeaux (84 km soit 1h15).

D'une superficie de 26.55 km², le territoire communal est très étendu, limité au Nord par le Né et à l'Est par le Condéon.

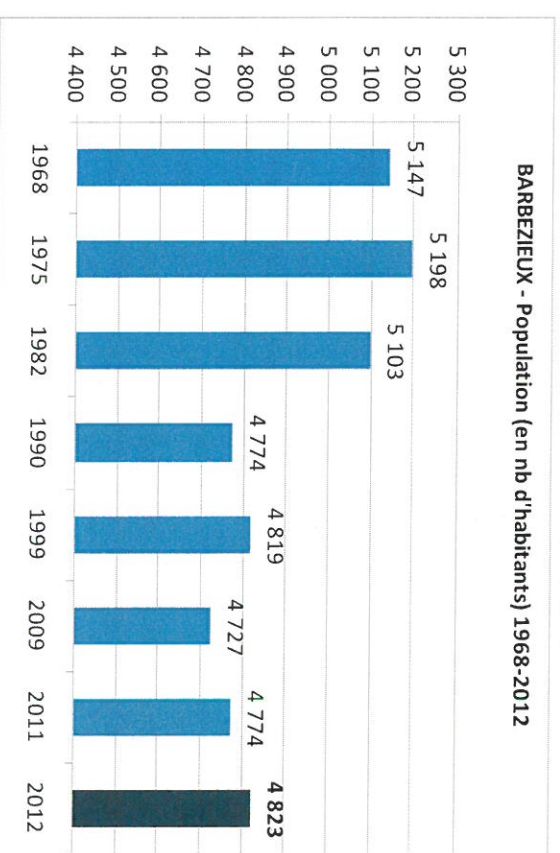
Cartes de situation



Au 1er janvier 2012, la communauté de communes du Blanzacais rejoint la communauté de communes des 3B sud Charente. Cette fusion crée une intercommunalité dont regroupant 4 cantons et un nombre de 46 communes, couvrant ainsi plus de 50% du territoire du pays Sud Charente.


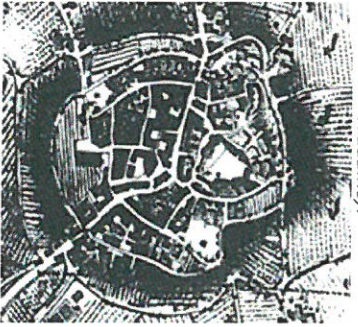
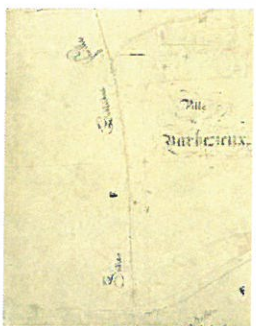

Evolution de la population depuis 1968

BARBEZIEUX - Population (en nb d'habitants) 1968-2012



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009-RP2011 exploitations principales – population légale 2012, publiée au 1^{er} janvier 2015

b) Contexte historique

MOYEN AGE	ANCIEN REGIME	LE XIX e SIECLE	XX e SIECLE
<p>La naissance de Barbezieux ; Une structure bipolaire :</p> <p>La formation du bourg castral (autour du château) et du bourg monastique (autour du prieuré Notre Dame, actuelle église Saint-Mathias).</p> <p>Reconstitution de Barbezieux au XIème siècle</p>  <p>Source : Etude archéologique - 4B Sud Charente - projet de requalification de la place de Verdun.</p> <p>Eléments majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une muraille, - le tracé des chemins Bordeaux - Angoulême et Chalais - Cognac, - la construction d'une halle couverte. 	<p>1^{ère} période - des temps troubles :</p> <p>En 1652, pendant la Fronde, le château de Barbezieux est pris par l'armée royale. Les conflits entre catholiques et protestants marquent la ville dont les traces sont encore visibles (la rue Hunaud quartier sud de la ville fait référence aux huguenots). L'église Saint-Mathias profite de pierres issues de la démolition du temple protestant pour se conforter.</p> <p>1750, date du premier plan connu (plan de Trudaine).</p>  <p>2^{ème} période - L'accroissement de la prospérité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une position stratégique : au centre d'une région agricole de qualité, (vignes et céréales). - Parallèlement, quelques activités de productions manufacturées (les tanneries et la fabrication des toiles). <p>La ville devient un gros bourg marchand sous l'autorité d'un seigneur. En 1760, Barbezieux était devenue le siège d'une nouvelle élection comptant 125 paroisses, démembrées de celles de Saintes. Barbezieux petite capitale administrative.</p>	<p>Constitution de la morphologie actuelle et édification périurbaine :</p> <p>1800 : la création de larges promenades plantées à l'extérieur des remparts, confirme le nouveau statut urbain de la ville.</p>  <p>Extrait du cadastre Napoléonien de 1846</p> <p>Eléments majeurs :</p> <p>Période où se forme une grande partie des rues commerçantes que l'on connaît aujourd'hui et poursuite de la modernisation des infrastructures engagées au XVIIIème</p> <ul style="list-style-type: none"> - le désenclavement du centre ancien (amélioration des accès). - la dynamique des nouveaux équipements pour les institutions (mairie, tribunal, bureau de poste, hôpital...) - des transformations liées à l'industrie : maisons ouvrières, villas des faubourgs, fabriques... 	<p>Des transformations modernes des équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création ou l'agrandissement de nombreux équipements scolaires, sportifs, médicaux en périphérie du bourg ancien ; - la création de logements collectifs et individuels accessibles à tous, en particulier dans le quartier Nord de la ville ; - l'électrification qui a profondément modifié les modes de vie ; - le renforcement et l'assainissement de la voirie, qui a transformé l'environnement urbain.  <p>Localisation des équipements au XXème siècle</p>

Evolution de la ville de Barbezieux Saint-Hilaire

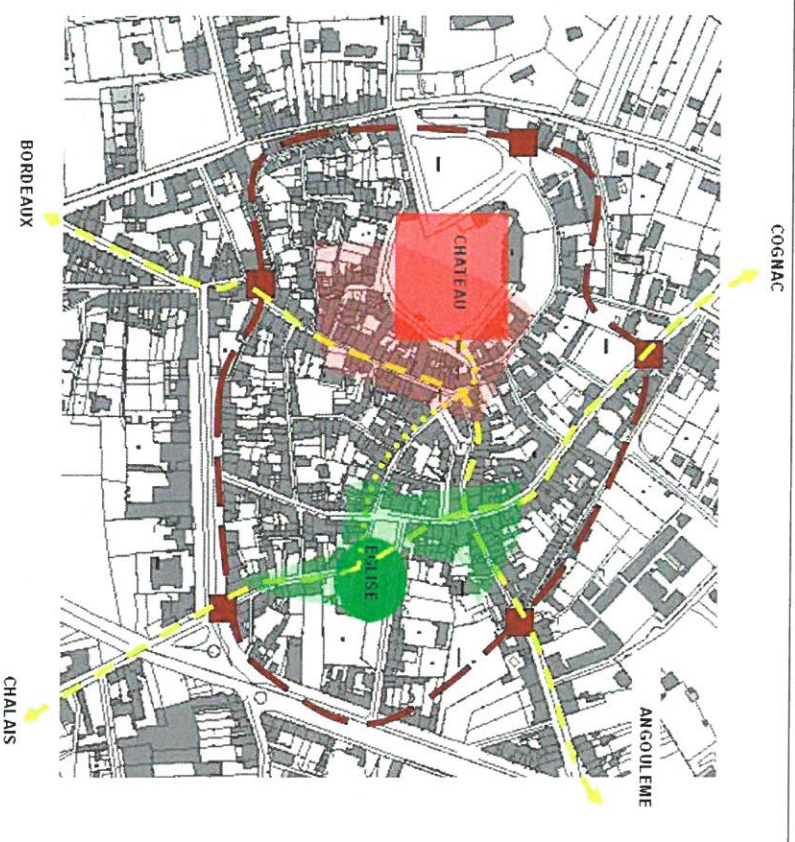
Barbezieux-Saint-Hilaire se forme autour d'une structure bipolaire avec son château d'un côté et son prieuré monastique de l'autre. Ce noyau urbain, présentant déjà des axes commerçants, est entouré par une muraille dès le XIIe siècle. Après de nombreuses transformations sous l'Ancien Régime, la commune connaît un accroissement de sa prospérité qui dessine une nouvelle organisation urbaine, notamment avec la création de promenades à l'extérieur des murailles à la fin du XVIIIe siècle.

Le XVIIIe siècle est marqué par des reconstructions en pierre dans la ville intramuros avec l'édification d'hôtels luxueux qui témoignent aujourd'hui de cette période faste. La ville s'étend, au-delà des fortifications. Le XIXe siècle vient marquer une étape importante en conférant à la ville sa morphologie actuelle.

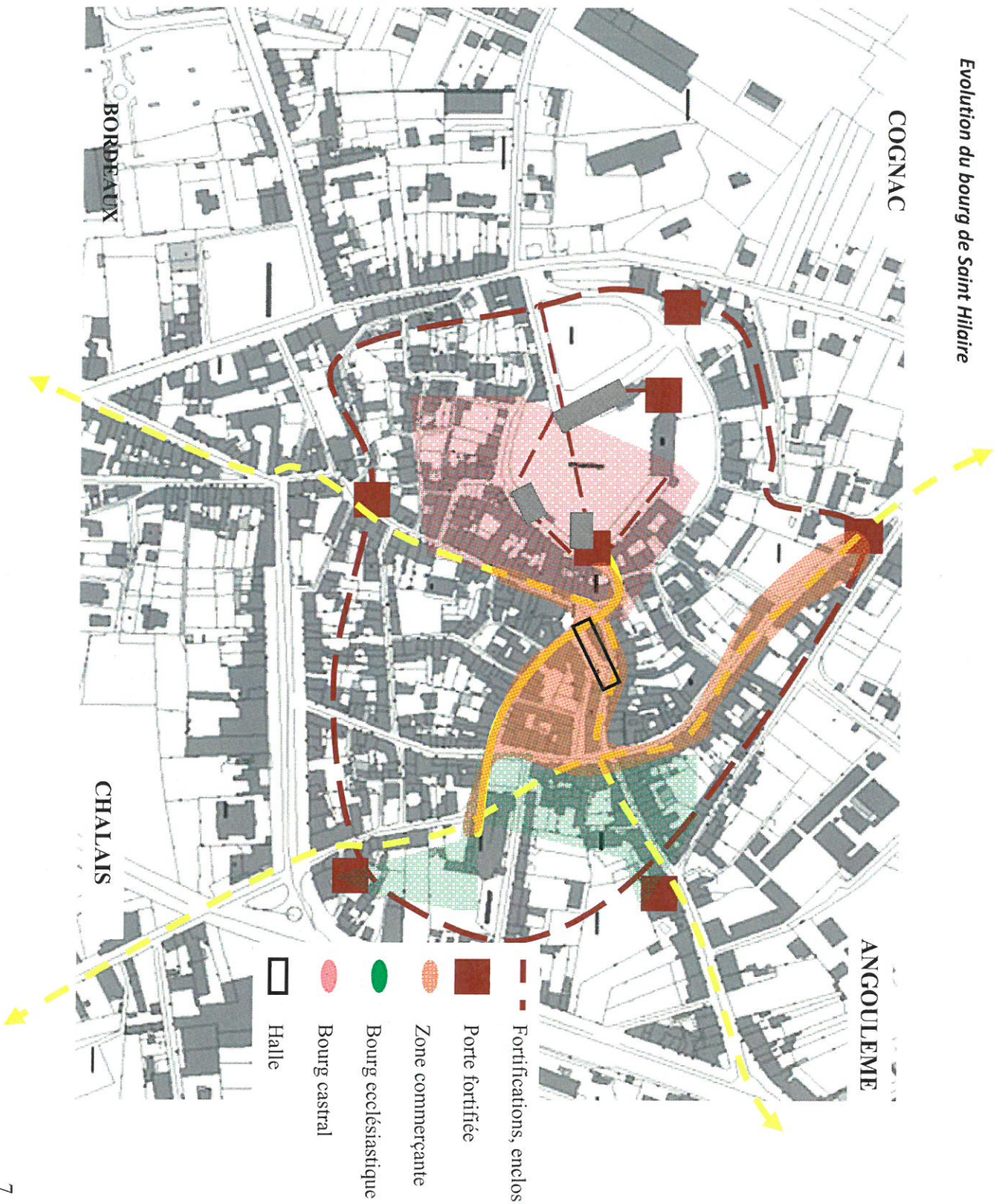
La morphologie urbaine de Barbezieux est directement héritée de son histoire et notamment de son histoire religieuse.

Ainsi on observe :

- **le centre urbain** constitué dans l'enceinte de l'ancienne ville fortifiée, qui au fil du temps est sorti des anciens remparts en s'étendant dans les faubourgs. Plus récemment l'urbanisation a continué le long des axes majeurs, vers l'espace périurbain.
- **les écarts et hameaux** constitués autour d'anciens corps de fermes ou de l'église de Saint-Hilaire.




Evolution du bourg de Saint Hilaire




c) Les monuments historiques de la ville

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire compte trois monuments historiques :




Perimètres MH et AVAP


- Le château est classé MH par arrêté du 30 décembre 1913 - Tandis que : les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments non classés (cad. AC 236), à l'exclusion du local sanitaire situé à l'est de la place ; la tour nord-est en totalité (cad. AC 236) ; une partie des anciennes lices, avec leur mur de clôture, et la place du château, pouvant receler des vestiges archéologiques (cad. AC 228, 234, 235, 237 ; non cadastré sur la rampe des Mobiles) : sont inscrits par arrêté du 8 avril 2004



- Eglise de Saint-Hilaire, inscrite Monument Historique par arrêté du 30/04/2013 L'église en totalité, ainsi que le sol des parcelles pouvant receler des vestiges archéologiques (cad. 327 A 27, 28).



Eglise Saint-Mathias,
inscrite Monument
Historique par arrêté
du 29/11 /1948.
L'église est inscrite
dans son intégralité.

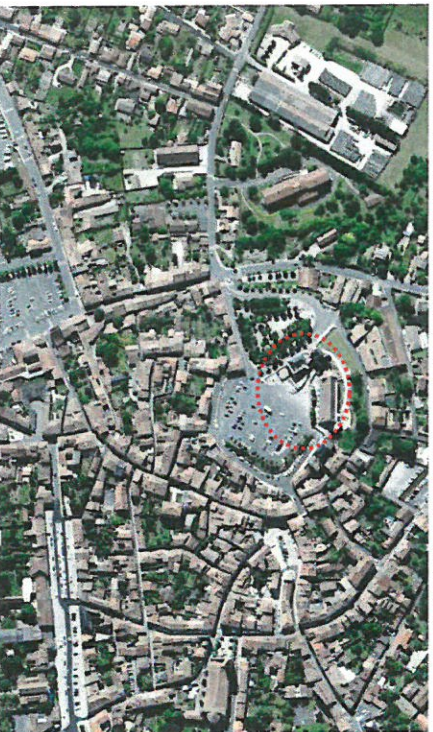


2 – LE CHATEAU

a) Situation du monument

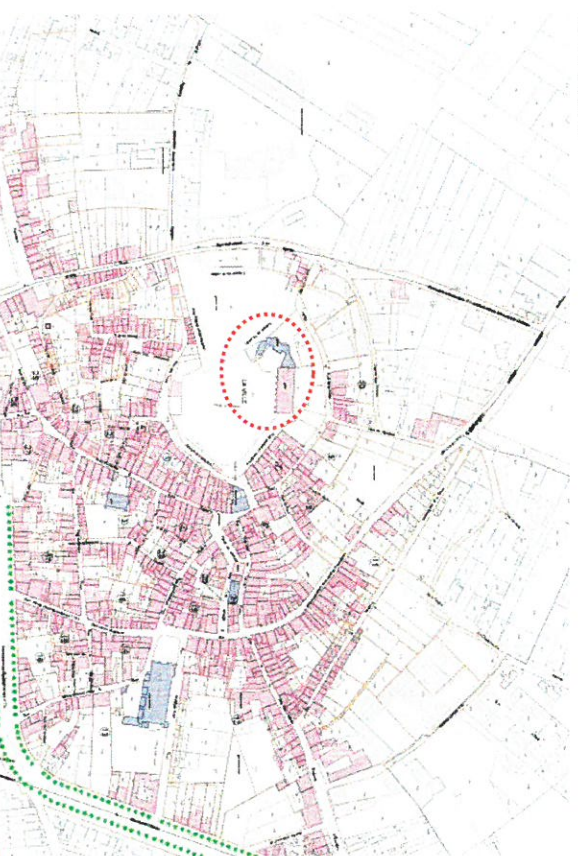


Le bourg de Barberzieux est édifié sur un léger relief que domine les hautes toitures de la porte d'Archiac et de l'ancienne grange du château : il offre encore, depuis certains points de vue, une silhouette intéressante qui rappelle celle que l'on découvrait au XIXe siècle et que restitue une ancienne gravure, dessinée depuis le hameau « chez baron ».



Géoportail 2016

Le château



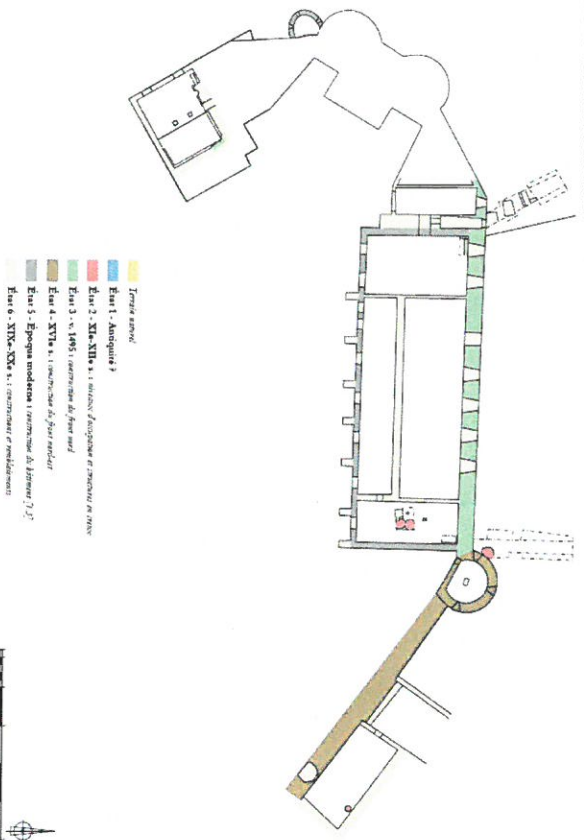
Report du cadastre Napoléonien de 1846

b) Note historique sommaire

Historique du Château de Barberzieux, d'après l'étude archivistique réalisée par Frédéric Puissant « Barberzieux-Saint-Hilaire, le château (16) » en Avril 2008 :

« Les premières traces du château remontent au XIe siècle. Sur un plan matériel, au moins une campagne de construction ou de reconstruction du château eut lieu vraisemblablement entre la seconde moitié du XII et la première moitié du XIIIe siècle. Bien que l'indice soit fragile, sur une gravure de la porte est du château de Barberzieux réalisée en 1830, figurent des éléments architecturaux datables du XIe ou XIIIe siècle et indiquant l'installation d'une porte surmontée de l'église ou chapelle castrale. Au XVe siècle on trouve mention de travaux de carrelage effectués dans les « grands grenier neufs », de l'enduit appliqué aux « vieux greniers du chasteil », et de la couverture de l'un de ces bâtiments. Marguerite de la Rochefoucauld est à l'origine de l'aménagement d'un pont permettant l'accès à la « porte Chavaroche », entrée Est du Château et d'un « grant jardin neuf hors led ; château et attenant d'icelui ». Le livre de comptes révèle encore plusieurs occurrences isolées de différentes parties du château

comme « le boullivard au-dedans du chastei », les « étales », la « basse cour du chastei de Barbezieux », la « poterne dud. Chastei » située à proximité ou à l'intérieur du jardin, ou encore les « celliers du chastei ». Du XVIIe au XVIIIe siècle de nombreux conflits touchent la ville mais l'on ignore dans la plupart des cas si le château en fut affecté. L'édifice était fonctionnel durant la première moitié du XVIIe siècle puisque entre 1638 et 1675 en raison de la ruine de l'église Saint-Mathias, l'office était desservi uniquement dans l'église du château. Au début du XIXe siècle la porte Est du château, appelée Chavroche, était occupée par la prison de Barbezieux. Des projets de vente et de réaménagement de ces prisons furent envisagés mais ne virent jamais le jour. Les frères Levrault, qui avaient depuis longtemps d'intention de se débarrasser du château et ne trouvant acquéreurs, se tournèrent vers la commune et à partir de 1830 s'engagea une longue période de tractation jusqu'à la vente définitive du château. En 1844, le registre du conseil municipal nous apprend que l'acquisition du château permettra d'installer dans les bâtiments présentant un état convenable, l'hôpital et la salle d'asile de Barbezieux dans l'actuelle porte dite d'Archiac et en partie dans l'actuel théâtre.



Source : HADES – 2011 études archéologiques

Le château et l'évolution de Barbezieux

Premières implantations humaines et évolutions de l'enveloppe urbaine autour du Château :

Reconstitution de Barbezieux lors des premières implantations au XIème siècle.
 Il devait exister une butte naturelle mais de la terre a été rajoutée pour accentuer la hauteur de la motte castrale. La basse-cour était aussi sur le plateau. Les éléments : la chapelle castrale, des communs et des dépendances ainsi que des bâtiments d'usages agricoles.

Le prieuré avec son église et son enceinte.



Reconstitution de la morphologie de Barbezieux du XIIIème au XVème siècle

Le bourg se densifie de petites parcelles bâti avec jardins se développent, les maisons sont jointives le long des rues principales.

On retaille le promontoire, les lices sont aménagées. La seconde enceinte servirait de mur de soutienement. Le prieuré est signalé en piteux état au cours du XVe siècle.



Reconstitution de la morphologie de Barbezieux au XIX^{ème} siècle

Certaines parties du château ont été démantelées ou modifiées afin de répondre aux nouvelles attentes seigneuriales.

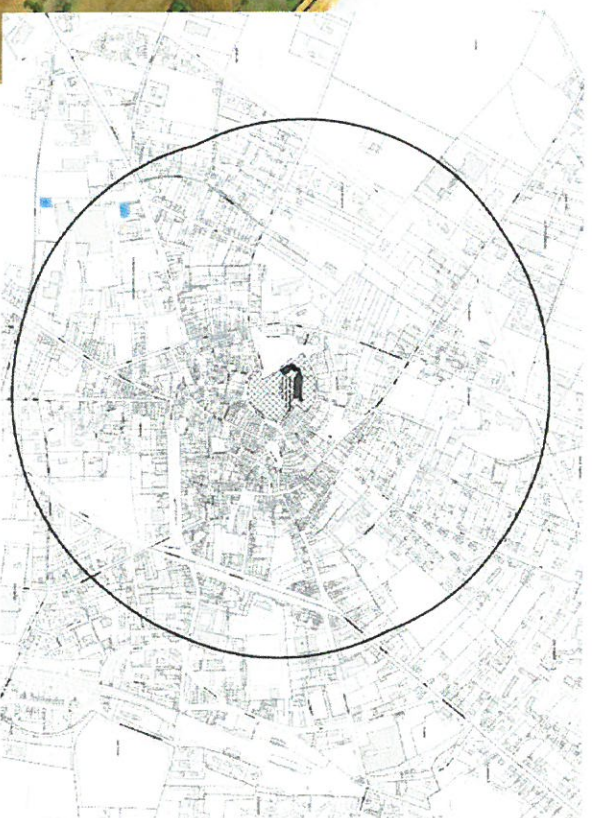
Le champ de foire est alors nu, avec des arbres tout au long de la place.

On voit déjà les rampes d'accès à la place, et les maisons du XIX^e (maison de Jacques Chardonne). Les fortifications ont disparu ouvrant le château sur la ville, les remparts extérieurs sont quant à eux tombés parallèlement au développement des axes commerciaux.



c) Effet juridique du monument historique

Périmètre de protection actuel de 500 m autour du château



Dans le cadre du projet de requalification de la place du château une étude historique et archéologique a été menée. Les schémas ici présents sont issus de ce travail.

Source : maquettes numériques du Château de Barbezieux - 4B Sud Charente

d) Description du monument historique

Fiche issue de la base Mérimée

Monuments historiques

édifice / site : Château de Barbezieux

localisation : Poitou-Charentes ; Charente ; Barbezieux-Saint-Hilaire

dénomination : château

éléments protégés MH : tour ; mur de clôture ; place

époque de 2e moitié 15e siècle

construction

siècle détail

année

19e siècle

1480

auteurs(s) : Mignon Maurice (architecte)

historique

Le premier château est connu au début du 11e siècle. L'édifice actuel a été rebâti vers 1480. Vendu pendant la Révolution, le château sud-est est affermé au département et sert de prison jusqu'en 1820. En 1845, le château est acheté par la ville qui en rase une partie et restaure le reste à usage d'hôpital (jusqu'en 1908) et de théâtre (salle actuelle aménagée vers 1900). Vers 1922, un nouveau bâtiment est construit à l'ouest par l'architecte Maurice Mignon. De l'enceinte intérieure subsistent un fragment de la courtine nord avec le chemin de ronde couvert, terminé à l'est par une tour demi-cylindrique, ainsi que l'ancienne grange et écurie s'y adossant. Le château comportait au sud-est une porte encadrée de tours rondes dont le passage était situé sous l'église Saint-Ymas, nef unique de quatre travées, suivie d'un chevet plat orienté sud-est, avec chapelle latérale voûtée d'ogives. Au sud se trouvait le donjon que complétaient deux tours démolies au 18e siècle. Ce donjon commandait une poterne. Au nord-ouest, entre deux tours, un bâtiment à deux pignons était baptisé "pavillon de la recette". Un jeu de paume et un puits se trouvaient non loin. Un second puits desservait le donjon. Des fossés existaient autour de chaque enceinte. Les encadrements des portes, les crénelages, les angles des murs et les pignons ont été en partie relaits au 19e siècle. Les façades et l'intérieur de l'ancienne grange et écurie ont été transformés au milieu du 19e siècle pour abriter un théâtre à l'italienne, un café et des pièces à l'étage.

propriété : propriété d'une personne privée
protection MH : 1913/12/30 ; classé MH ; 2004/04/08 ; inscrit MH

Le château : classement par arrêté du 30 décembre 1913 - Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments non classés (cad. AC 236) , à l'exclusion du local sanitaire situé à l'est de la place ; la tour nord-est en totalité (cad. AC 236) ; une partie des anciennes lices, avec leur mur de clôture, et la place du château, pouvant receler des vestiges archéologiques (cad. AC 228, 234, 235, 237 ; non cadastré

sur la rampe des Mobilles) : inscription par arrêté du 8 avril 2004

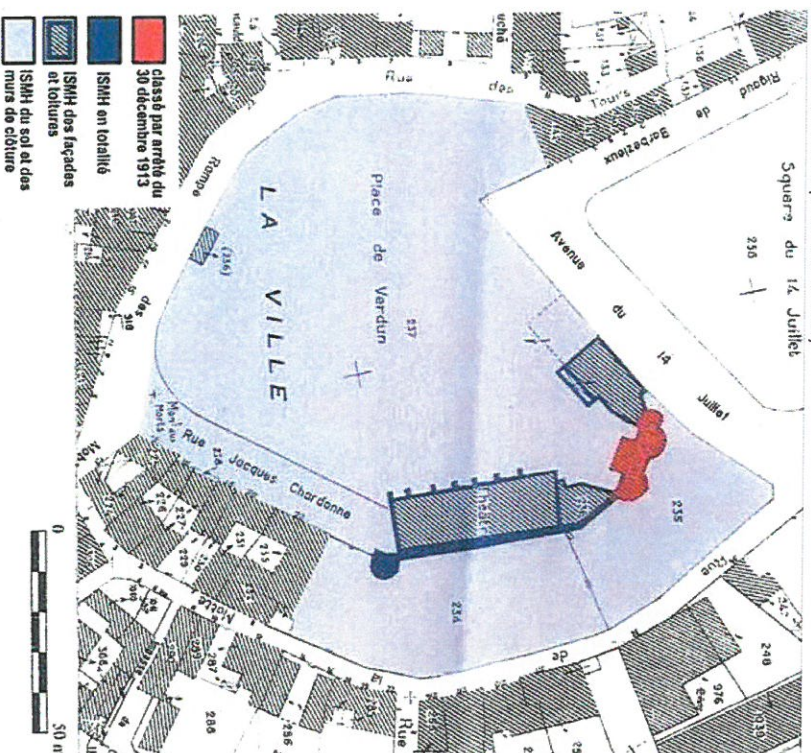
visite ouvert au public

type d'étude : recensement immeubles MH

référence : PA00104238

L'inscription au titre des monuments historiques comprend :

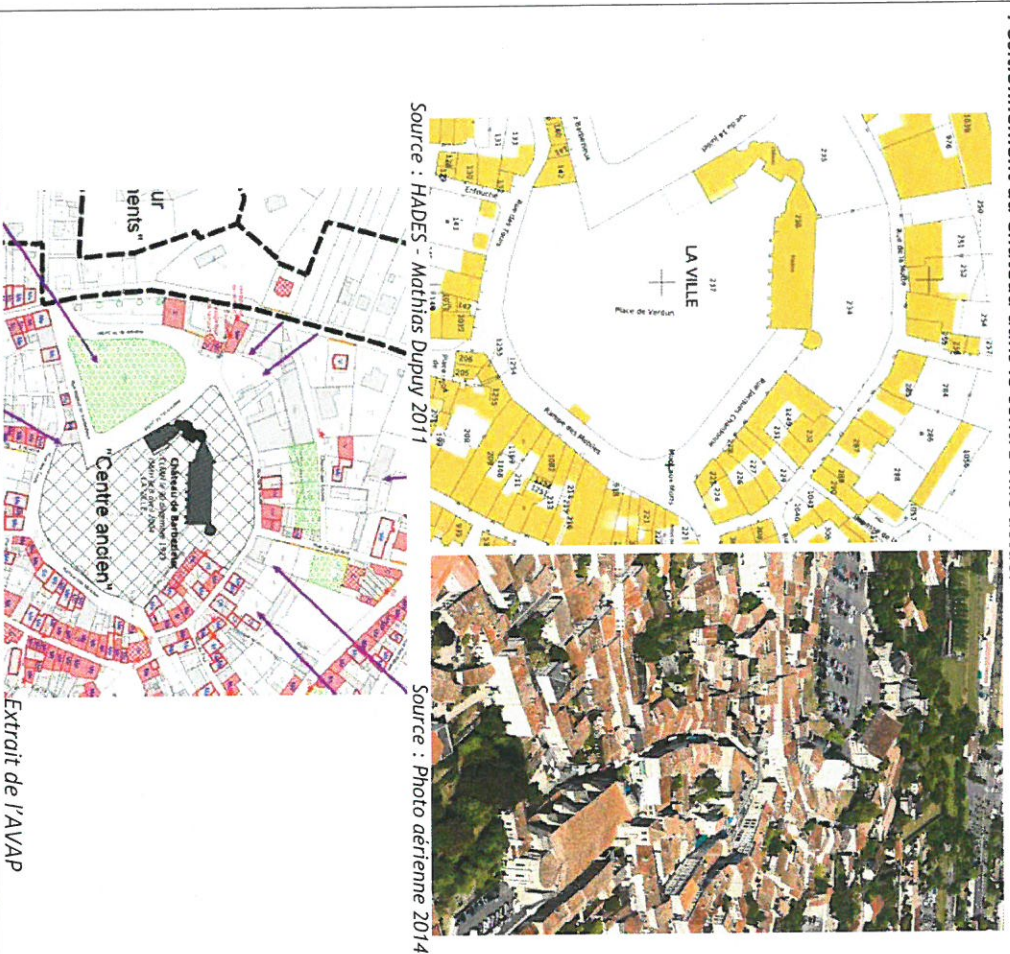
Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments non classés (cad. AC 236) à l'exclusion du local sanitaire situé à l'est de la place ; la tour nord-est en totalité (cad. AC 236) ; une partie des anciennes lices, avec leur mur de clôture, et la place du château, pouvant receler des vestiges archéologiques (cad. AC 228, 234, 235, 237 ; non cadastré sur la rampe des Mobilles)



3 – LES ABORDS DU MONUMENT HISTORIQUE

a) Relief

Positionnement du Château dans le centre ville actuel



Source : HADES - Mathias Dupuy 2011

Source : Photo aérienne 2014

Extrait de l'AVAP

Situé sur un promontoire calcaire dominant les vallées du Né et du Condéon, le château se trouve aujourd'hui au cœur de Barbezieux-Saint-Hilaire. Ne subsistent aujourd'hui seulement quelques éléments des ensembles médiévaux et modernes.

b) Végétation, paysage et environnement

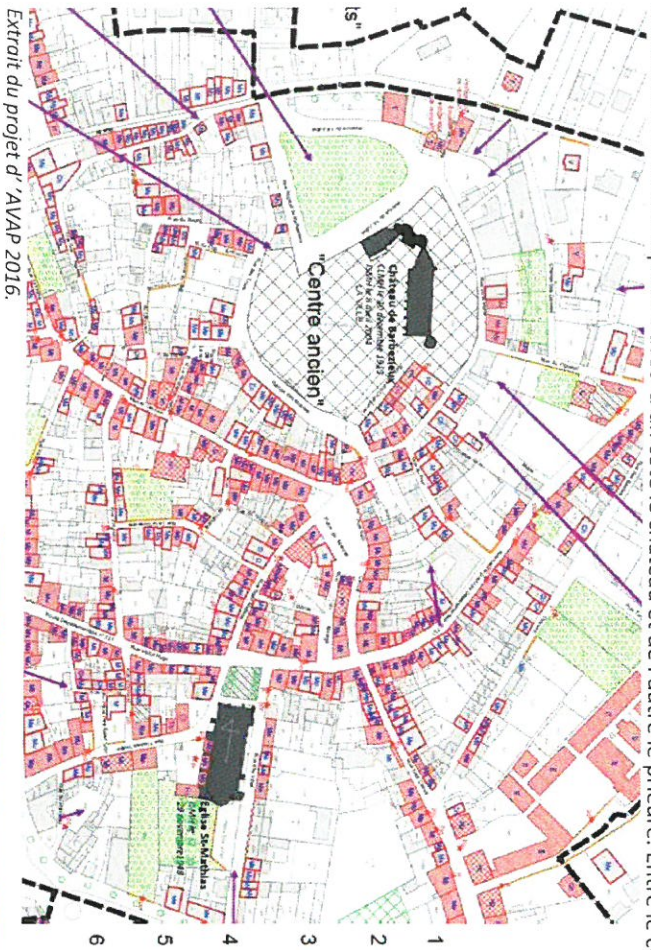
Projet d'amélioration de la place : L'aménagement Place de Verdun, dont l'emprise d'environ un hectare correspond à l'emplacement du château médiéval de Barbezieux. Des fouilles archéologiques ont été menées depuis 2011 en prévision de cette réalisation. Aujourd'hui cette place est principalement utilisée pour le stationnement.



Le château bénéficie d'une demie ceinture verte.
Espace mis en herbe et place arborée (projet d'AVAP : protection)

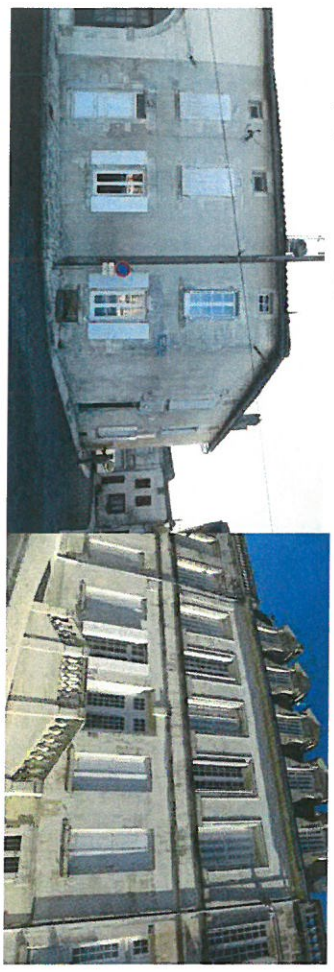
c) Environnement bâti

L'urbanisation de la ville de Barbezieux s'est structurée autour de la motte castrale primaire située sur un léger promontoire ; le tissu urbain présent entre le château et l'église Saint Mathias est dense et constitué de quelques éléments architecturaux exceptionnels, d'une grande part d'éléments remarquables ou constitutifs de l'ensemble urbain. Une structure bipolaire avec d'un côté le château et de l'autre le prieuré. Entre le château et le bourg s'établit le centre bourg lieu de vie économique.



Extrait du projet d'AVAP 2016.

- 1 Patrimoine architectural exceptionnel
- 2 Patrimoine architectural remarquable
- 3 Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
- 4 Petit patrimoine architectural ou détail architectural remarquable
- 5 Mur de clôture protégé
- 6 Sol protégé ou à mettre en valeur
- Matériaux anciens (voir EXTRAIT PLAN CENTRE)





C'est lorsqu'on vient du Nord et de l'Ouest que la vue est la plus attractive: le château est bien visible depuis ces directions. Non seulement il doit bien rester visible, mais encore la proximité entre les espaces végétaux de la campagne et le profil de l'ancien bourg doit rester très perceptible. Il faudra veiller à limiter le mitage de cette zone périphérique et réserver des couloirs de visibilité dans lesquels aucune construction parasite ne vienne perturber le rapport du château et de la campagne avoisinante. L'actuelle ZPPAUP a permis de protéger ces vues notamment pour les endroits où les constructions étaient admises, en proposant une réglementation permettant d'empêcher les bâtiments hauts et les couleurs trop voyantes et prévoyant des écrans végétaux destinés à atténuer l'impact paysager des bâtiments importants (il est dommage que la perspective entre la propriété du « Parc » et le château de Barbezieux ait été quelque peu gâchée par l'implantation de surfaces commerciales : celles-ci gagneraient à être largement entourées d'arbres).

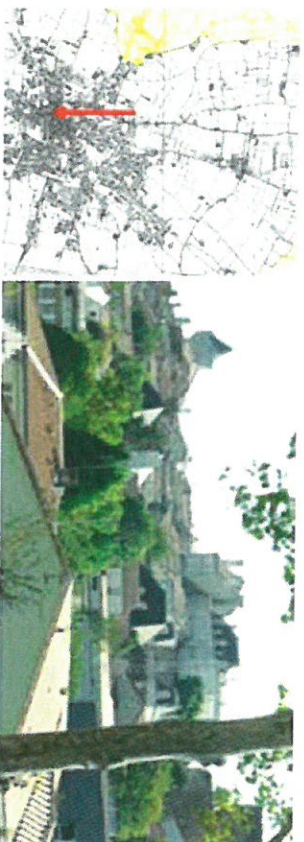
Perspective depuis le lieu dit de La Barde



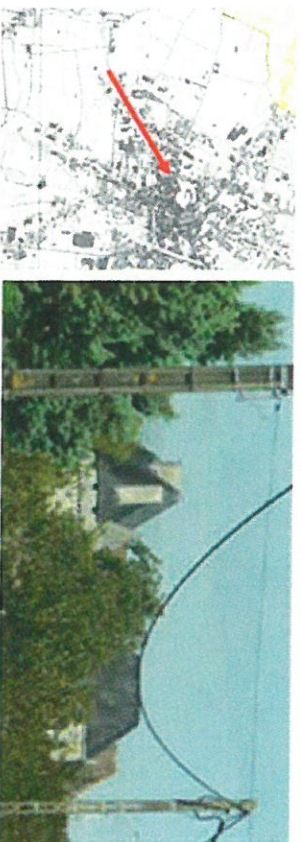
Perspective sur le château depuis la Trique dondaine



Perspective depuis le lieu dit Chez Denis



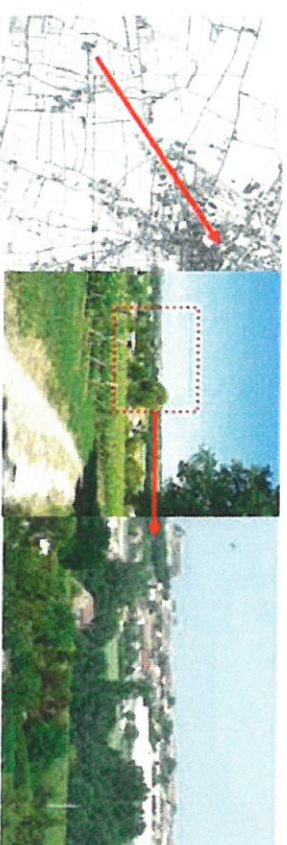
Perspective depuis la route de Jonzac



Perspective depuis le lieu dit Chez Raffenaud



Perspective depuis le lieu dit chez Brouillard



Elément important :

- prendre en compte les abords du château le long de la rd3, de façon élargie, entre la rue et la voie de contournement, qui intègre des quartiers d'urbanisation récente et la zone d'activités du faubourg du Champ de Foire, pour des **raisons paysagères** (vues directes sur le centre ancien). Il est prévu un développement important au PLU sur ce secteur (zones d'activités).

d) Cosensibilité :

L'ENJEUX DES PERSPECTIVES

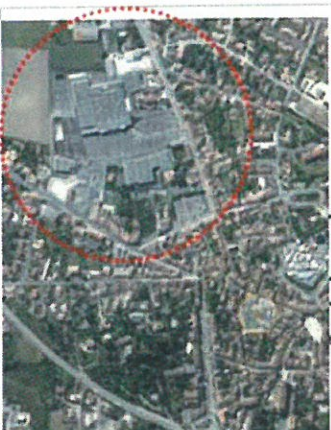
Le rapport de présentation de la ZPPAUP faisait déjà état de perspective gâchée entre la propriété du « Parc » et le château de Barbezieux du fait de l'implantation de surfaces commerciales. Aujourd'hui certains bâtiments d'activité ont une hauteur élevée, ainsi ils occultent les perspectives sur le château et impact la structuration des paysages de l'entrée de ville ouest.

« Le Parc »



Atteinte à la qualité des perspectives depuis le Sud-est et l'avenue de l'Europe

L'implantation récente d'une nouvelle surface commerciale à l'extrémité sud du bourg a provoqué une nouvelle atteinte à la qualité des perspectives pouvant exister sur le bourg et le château de Barbezieux. A l'avenir il sera essentiel de réduire la hauteur des futurs bâtiments et de conserver les alignements d'arbres existants afin de modérer les impacts paysagers.



□



Nord-ouest



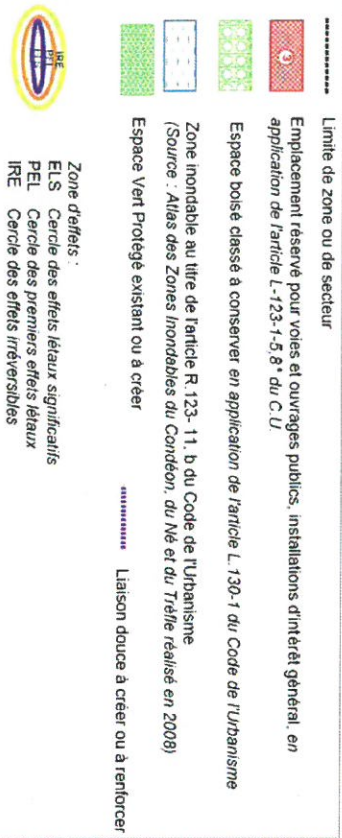
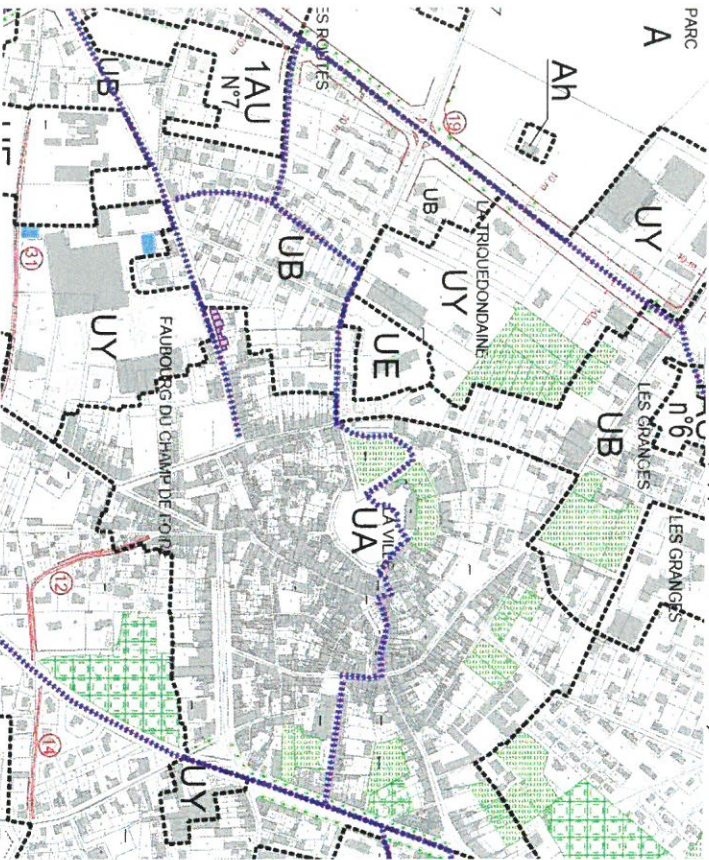
Sud-est

CARACTERE DU SITE



4- LE PROJET URBAIN : LE PLAN LOCAL D'URBANISME,

Plan local d'urbanisme (approuvé le 3-12-2014)

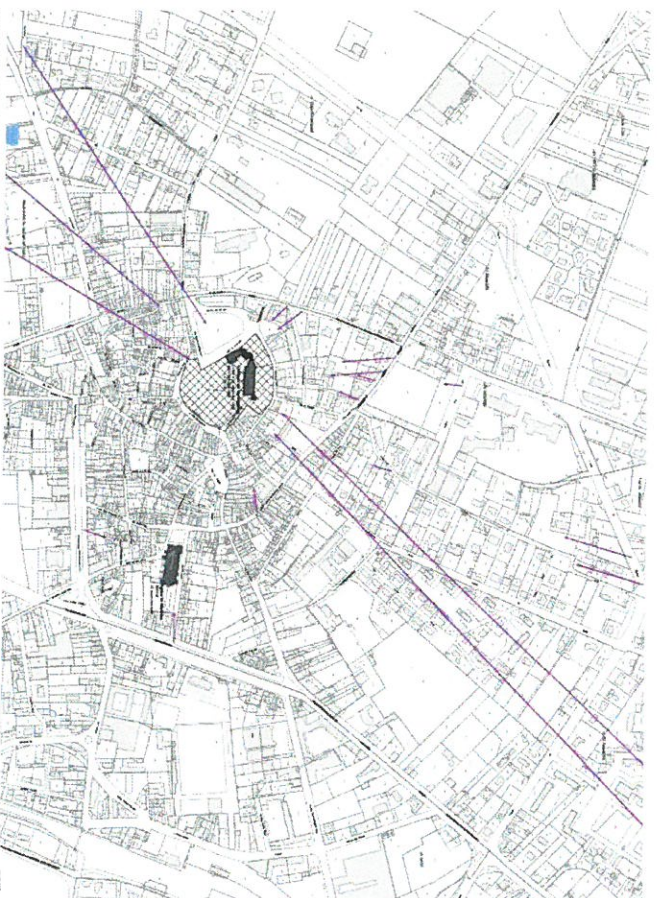


En application de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme :



5 - CARTE DES PERSPECTIVES MAJEURES DES ABORDS DE L'EGLISE





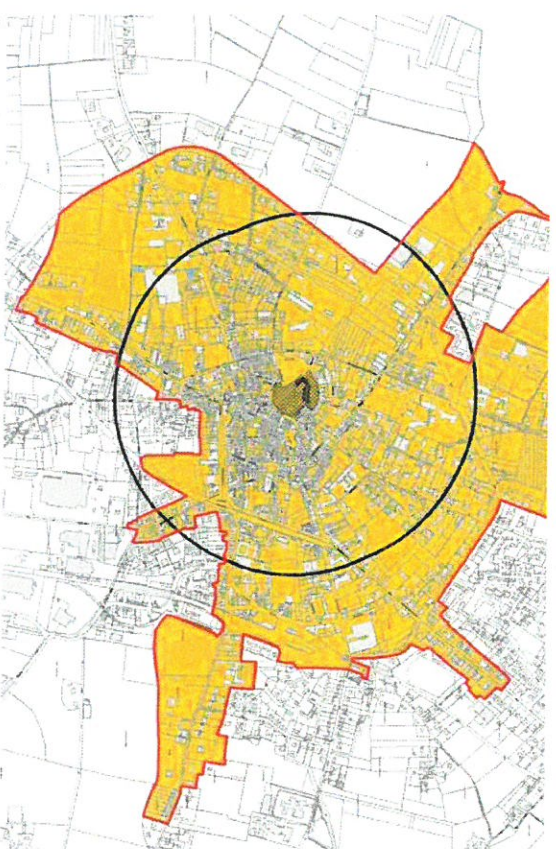
Perspectives rapprochées

6. Justification du périmètre de protection modifié (PPM)

Conformément à l'article L.621-30-1 du code du patrimoine, le périmètre prend en compte les ensembles d'immeubles bâtis et non bâtis qui participent à l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. De ce fait le périmètre est modifié.

Il a été élargi :

- au niveau des principaux axes d'entrées de ville structurées par des vues sur le château — l'importance du relief.
 - au niveau des zones d'activité pour limiter les impacts futurs notamment par liés à l'usage de matériaux perturbant les paysages.
- Il a été réduit :
- Au niveau de certaines zones pavillonnaires en frange urbaine (pas de vue sur le château et tissu déjà bâti en extension récente).



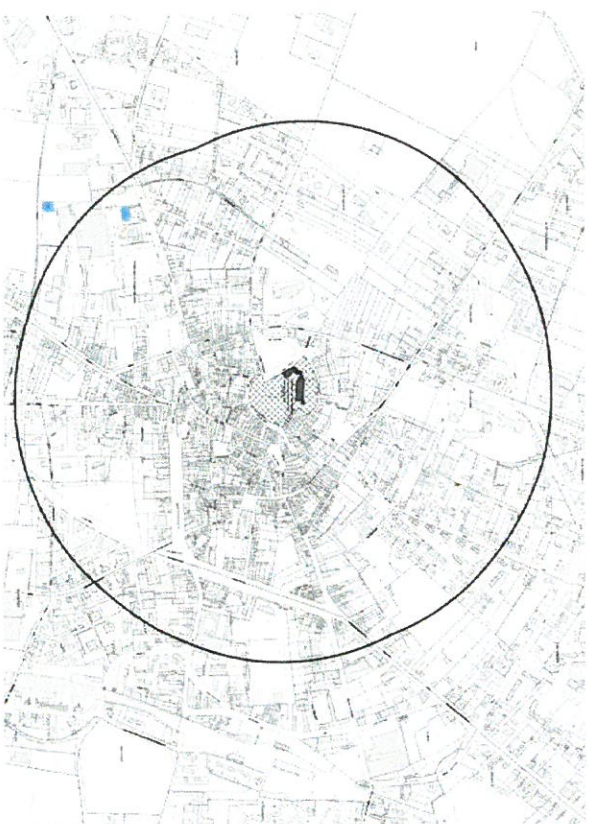
Superposition périmètre de 500 m et proposition de PPM.

Les enjeux intégrés dans le projet d'AVAP:

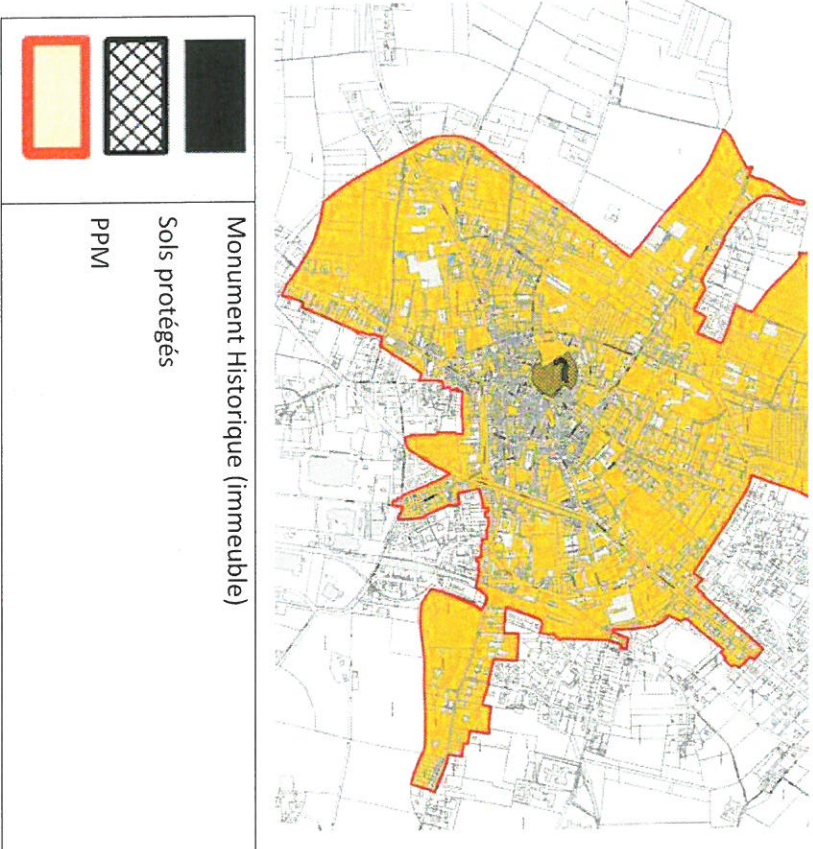
- A- Intégrer la zone au périmètre de l'AVAP afin de stopper l'implantation de nouveaux bâtiments portant atteinte aux perspectives sur le château.
- B- Permettre d'avoir un règlement adapté au secteur et à ses enjeux particuliers (AVAP).
- C- Mieux prendre en compte les entrées de villes, respecter les vues sur le château.

7 – LE PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

Le périmètre de 500 mètres actuel autour du monument historique :
(Etat actuel, septembre 2016)



Le périmètre de protection modifié : (Etat PPM)



BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES :

- Base Mérimée, Ministère de la Culture et de la Communication
- Atlas du patrimoine
- Insee
- Rapport final d'opération – étude de l'enceinte du Château de Barbezieux-Saint-Hilaire 2013 – 4B Sud Charente communauté de Communes
- PLU de Barbezieux-Saint-Hilaire
- Rapport de présentation de l'AVAP de Barbezieux Saint Hilaire